Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 512

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

omaine

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 512 5 septembre 1979 . Seizième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy Jean-Daniel Delley Yvette Jaggi

512

Une mystification vaudoise

Le Conseil d'Etat vaudois roule ses biceps. Il affiche des positions laconiques et musclées sur les problèmes de politique fédérale, généralement des fins de non-recevoir discourtoises, tout juste polies (1). Puis il jette un regard timide vers le maître, qui approuve discrètement dans les colonnes de "la Nation": "c'est bien mon petit, continue sur cette voie, tu auras un prix en octobre".

Car il est une chose sacrée en Pays de Vaud, que nul éligible n'oserait affronter: le fédéralisme. Alors qu'au Canada ou en Europe des Neuf, le fédéralisme représente la politique de collaboration entre provinces ou Etats, dans le canton de Vaud il dissimule le cantonalisme, notion des plus vagues qui embrasse l'allergie à l'égard des dialectes suisses-allemands, les privilèges fiscaux, la centralisation au niveau cantonal, un zeste de monarchisme savoyard et une pincée de chasse aux subventions.

La doctrine de la Ligue vaudoise, maître à penser de l'"entente" qui a usurpé le même qualificatif et gardienne du tabernacle, repose sur une falsification de l'histoire.

Le Pays de Vaud serait une entité politique, dotée de souveraineté, sujet de droit international, qui aurait renoncé librement à une partie de cette souveraineté mais se réserverait l'essence et l'exercice du reste. Si d'autres cantons conçoivent leur nature autrement, en raison soit de leur histoire, soit d'une braderie de leurs droits par des hommes politiques incapables, c'est leur affaire. Mais l'Etat de Vaud est un Etat souverain, allié d'autres Etats (baillis ou serfs) dans la Confédération suisse. Cette doctrine est séduisante, mais fausse.

A l'époque savoyarde, le pays de Vaud n'était pas une entité définie. Ses frontières actuelles ne se recouvraient ni avec la sphère d'influence d'un suzerain unique, ni avec une zone d'échanges économiques complémentaires, ni avec une ligne de défense militaire. Evêque de Lausanne, barons divers, terres sujettes, étaient étirés de part et d'autre par la France, la Bourgogne, la Savoie, Berne et Fribourg. Et d'esprit national, cette trouvaille fâcheuse du XIXe siècle, il n'était bien sûr pas question.

C'est la dernière conquête bernoise, en 1536, qui apporta l'unité vaudoise, par la Réforme et un maître commun. Le Pays de Vaud n'était rien d'autre que le domaine bernois de langue française. Puis c'est le bon vouloir de Bonaparte et celui d'Alexandre 1 er qui donnèrent l'indépendance à ces terres bernoises francophones, bien limitée en 1798, plus large mais tâtonnante en 1815. La révolution radicale arriva vite, et son idéologie centralisatrice et helvétique, triomphante avec les Constitutions de 1848, davantage de 1874, et surtout avec la nationalisation des chemins de fer fédéraux et les grandes codifications.

A aucun moment les Vaudois n'ont renoncé à une parcelle de souveraineté, pour la bonne raison que leur création en tant qu'entité politique fut octroyée et non pas reconnue, et octroyée dans le cadre de la Confédération suisse moderne, en opposition aux régimes oligarchiques. Vaud s'affirme face à Berne comme une partie du corps helvétique contre la souveraineté sourcilleuse de la cité Renaissance de l'Aar. Le paradoxe est qu'aujourd'hui Berne paraît le modèle de la centralisation bureaucratique helvétique et Vaud celui du cantonalisme impuissant. Des images à démysthifier.

Il n'en reste pas moins que, jumelle de l'Etat suisse moderne (comment oser écrire ce vocable abhorré, diabolus in constitutione), la patrie vaudoise a acquis une spécificité. C'est celle chantée par Gilles, accompagnée de tact et de mesure. Rien à voir avec l'aberrante doc-

SUITE ET FIN AU VERSO